

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Paris, Chevalier de la Légion d'Honneur ;

Vu l'article 377 de la loi du 24 juillet 1966 complété par l'article 15 de la loi n° 94-126 du 11 février 1994 ;

Vu la requête présentée par :

LA SOCIETE AMYOT EXCO ET ASSOCIES

ET LA SOCIETE AMYOT EXCO PARIS

Nommons

:M

demeurant :

en qualité de commissaire à la fusion .

*Jean Louis Amat⁽¹⁾
Marie Lyautey⁽²⁾*

(1) 128 avenue Victor Hugo 75116 Paris

(2) 24 avenue Georges Clemenceau 94170 Le Perreux sur Marne

Disons que le commissaire ci-dessus désigné pourra se faire assister par un ou plusieurs experts de son choix dans l'accomplissement de sa mission.

Disons que le commissaire ci-dessus désigné recherchera le montant de ses honoraires auprès de la société débitrice et qu'en cas de désaccord, ledit montant sera fixé par ordonnance du juge compétent sur requête motivée de la partie la plus diligente.

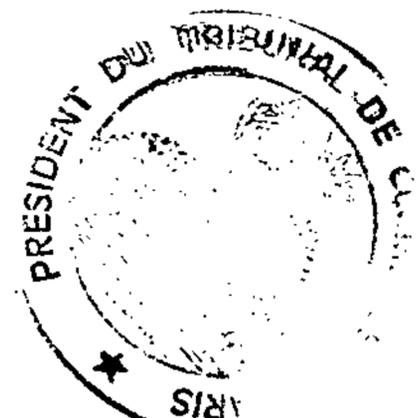
Disons que le commissaire nous rendra compte de l'accomplissement de sa mission.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à Paris, le 11/01/98 -

Le Président du Tribunal,

J-P. MATTEI



AMYOT EXCO & ASSOCIES

Société anonyme d'Expertise comptable et de Commissariat aux comptes

au capital de 3.200.000 Francs

Siège social : 104, avenue des Champs Elysées - 75008 PARIS

R.C.S. Paris B 632 013 843

98.37 537
98-048

AMYOT EXCO PARIS

Société anonyme d'Expertise comptable et de Commissariat aux comptes

au capital de 2.593.200 Francs

Siège social : 7, rue de Madrid - 75008 PARIS

R.C.S. Paris B 304 537 517

BUREAU 616
ARRIVE LE

- 6 MAI 1998

N° REQUETE

33 822-

Monsieur le Président
du Tribunal de Commerce de Paris
1, quai de Corse
75181 PARIS CEDEX 04

Paris, le 6 avril 1998

Objet : Requête conjointe aux fins de désignation d'un Commissaire à la fusion

Monsieur le Président,

Les soussignés :

Monsieur Hratchia TCHOULAKIAN,

63 B 1384

Agissant en qualité de Président du Conseil d'administration de la société AMYOT EXCO & ASSOCIES, société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 3.200.000 Francs, ayant son siège social 104, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B ~~412 759 037~~, - B 632.013.843 .

Monsieur André ZAGOURI,

Agissant en qualité de Président du Conseil d'administration de la société AMYOT EXCO PARIS, société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 2.593.200 Francs, ayant son siège social 7, rue de Madrid, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 304 537 517,

Lesdites sociétés ayant pour avocat Maître Jean NADAL, Amyot Exco Juridique et Fiscal, 2, rue Washington, 75008 Paris,

[Signature]

Ont l'honneur de porter à votre connaissance :

- que dans le cadre de la restructuration du groupe AMYOT EXCO, il est envisagé de procéder à la fusion des deux sociétés requérantes, au terme de laquelle la société AMYOT EXCO & ASSOCIES absorberait la société AMYOT EXCO PARIS, laquelle apporterait à AMYOT EXCO & ASSOCIES l'intégralité de son actif, à charge de l'intégralité de son passif et moyennant une rémunération de l'actif net apporté au moyen d'actions à créer de la société AMYOT EXCO & ASSOCIES.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article 377 de la loi du 24 juillet 1966 (modifié par la loi du 11 février 1994) et de l'article 257 du décret du 23 mars 1967, **les requérants sollicitent la désignation d'un commissaire à la fusion** chargé d'établir un rapport sur les modalités de la fusion et d'apprécier la valeur des apports effectués à ce titre.

Ils vous précisent en outre que les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont :

- pour la société AMYOT EXCO & ASSOCIES :

Titulaire : Monsieur Michel DURIAUD
demeurant à Chavagnac, 24390 CHERVEIX CUBAS.

Suppléant : Monsieur André TOUATI
demeurant 9 bis, rue Vézelay, 75008 PARIS.

- pour la société AMYOT EXCO PARIS :

Titulaire : Monsieur Gérard TUILLET
demeurant 27, rue Dumont d'Urville, 75116 PARIS.

Suppléant : Monsieur François BERNAILLE
demeurant 19, rue Alfred Laurant, 92100 BOULOGNE.

Ils vous prient d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de leurs respectueux sentiments.



Hratchia Tchoulakian



André Zagouri